

ACTE DE BASE MODIFICATIF

DOSSIER : 9718 /HP/JS

REPERTOIRE :

L'an mil neuf cent quatre-vingt

Le *sept de us*

Devant Maître Guy TORREKENS, Notaire résidant à Rhode-Saint-Genèse.

ONT COMPARU :

A. La société anonyme "IMMOBILIERE VAN RYMENANT", ayant son siège social à Ixelles, 165, avenue de la Couronne, société immatriculée au registre du commerce de Bruxelles, sous le numéro 353.242.

Société constituée suivant acte reçu par le notaire André SCHEYVEN à Bruxelles, le dix-neuf juin mil neuf cent soixante-neuf, publié aux annexes du Moniteur Belge du cinq juillet suivant, sous le numéro 1881-2.

La dite société ici représentée par Monsieur ~~Edmond Eugène ADAM, directeur de société, demeurant à Rhode-Saint-Genèse avenue de l'Ermitage, 22.~~ *Royen Edmond Eugène Adam, directeur de*

Agissant en vertu d'une délégation de pouvoirs par le conseil d'administration, conformément à l'article 27 des statuts sociaux, délégation reçue par le notaire Guy TORREKENS sousigné, le trente et un août mil neuf cent septante-sept, dont une expédition a été produite au Conservateur des hypothèques.

B. La société anonyme "LES ENTREPRISES VAN RYMENANT" ayant son siège social à Ixelles, avenue de la Couronne, 165.

Société immatriculée au registre de commerce de Bruxelles, sous le numéro 80.686.

Société constituée suivant acte reçu par le notaire Alfred VANISTERBEEK, ayant résidé à Bruxelles, le vingt septembre mil neuf cent trente-cinq, publié aux annexes du Moniteur Belge

du quatre octobre suivant, sous le numéro 13.292, dont les statuts ont été modifiés à diverses reprises, et en dernier lieu suivant procès-verbal dressé par le Notaire André SCHEYVEN à Bruxelles, le vingt et un janvier mil neuf cent soixante-neuf, publié aux annexes du Moniteur Belge du huit février suivant sous le numéro 308-10.

La dite société ici représentée par Monsieur ^pEdmond Eugène ADAM, ¹⁶directeur de ¹⁷la ¹⁸société, ¹⁹demeurant à ²⁰Rhode ²¹Saint-Genèse, ²²avenue de l'Ermitage, ²³24, agissant en vertu d'une délégation de pouvoirs par le conseil d'administration, conformément à l'article 20 des statuts sociaux, délégation reçue par le notaire TORREKENS soussigné, le trente et un août mil neuf cent septante-sept, dont une expédition, a été produite au Conservateur des hypothèques.

Lesquelles comparantes représentées comme dit est, faisant usage de la faculté leur réservée à l'acte de base relatif aux Résidences "CHENONCEAUX", "CHAMBORD", "CHEVERNY" et "CHAUMONT" à Uccle, acte reçu par le notaire soussigné, le dix-sept janvier mil neuf cent septante quatre, transcrit au deuxième bureau des hypothèques de Bruxelles, le quatre février mil neuf cent septante quatre, volume 7346, numéro 1.

Ont décidé d'apporter au dit acte de base les modifications suivantes, conformément au plan ci-annexé. Modification du plan du troisième étage de la Résidence CHAUMONT.

1. Modification au troisième étage.

L'appartement B initialement prévu comme appartement à deux chambres est modifié en appartement à trois chambres.

L'appartement C initialement prévu comme appartement à deux chambres est modifié en appartement à une chambre.

Les appartements A, D et E restent inchangés.

2. Modification des quotités.

Troisième étage - Nouvelles dispositions suivant plan annexé.

*P Roger Edm
Eugène ADAM
tenu de souill
à Cousture Sen
rue Au Cleu
2
Renwi app
7
4*



3.

Appartements : A (deux chambres), quotités A = 78	B = 77
B (trois chambres)	86 91
C (une chambre)	60 63
D (deux chambres)	72 74
E (deux chambres)	72 74
	<hr/>
	368 379

ELECTION DE DOMICILE

Les comparants font élection de domicile en leur siège susindiqué.

DISPENSE D'INSCRIPTION D'OFFICE

Les comparantes dispensent Monsieur le Conservateur des hypothèques compétent de prendre inscription d'office de quelque chef que ce soit, du chef du présent acte.

DONT ACTE.

Fait et passé à Rhode-Saint-Genèse, en l'Etude.

Lecture faite, les comparants représentés comme dit es ont signé avec Nous, Notaire.

Conservateur

le

F 373 138

(225)

avec *avec*
11
24
1
bureau de la direction
15, ai